



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP *Du Mexique au reste du monde : mobilisons-nous en faveur de la parité !*

13-16 mars 2025, Mexico (Mexique)

Note d'information

CONTEXTE

La Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP se tiendra à Mexico du 13 au 16 mars 2025. La cérémonie inaugurale sera conduite par Mme Claudia Sheinbaum Pardo, première femme présidente du Mexique, et réunira plus de 300 participants venus du monde entier.

La proportion mondiale de femmes parlementaires est aujourd'hui de 27 %. Bien que la parité soit encore loin d'être atteinte au niveau mondial, elle est possible. En effet, les parlements de sept pays – le Rwanda, Cuba, le Nicaragua, la Namibie, le Mexique, Andorre et les Émirats arabes unis – comptent au moins 50 % de femmes dans leur chambre unique ou leur chambre basse.

S'agissant de la participation des femmes aux postes de direction, celles-ci sont encore plus nettement sous-représentées. On dénombre en effet seulement 24 % de femmes présidentes de parlement. De même, on compte à peine 13 % de femmes à la tête des commissions parlementaires généralement dominées par les hommes, comme celles de la défense et des finances. Pour remédier à cette situation, certains pays ont introduit des quotas de femmes aux postes de direction dans leur parlement.

Les quotas de genre restent un outil essentiel pour améliorer la représentation des femmes. En 2023, les femmes ont obtenu 28,8 % des sièges parlementaires dans les pays ayant établi des quotas de genre, contre 23,2 % dans les pays qui n'ont pas adopté cette mesure. Mais pour être efficaces, les quotas doivent être ambitieux, bien conçus et dûment appliqués.

Partout dans le monde, la violence sexiste et la désinformation dont sont victimes les femmes parlementaires et celles qui se présentent aux élections parlementaires continuent de constituer un obstacle important à la participation politique et au leadership des femmes. Plusieurs parlements ont commencé à prendre des mesures pour appliquer la tolérance zéro à cet égard. Toutefois, des efforts doivent encore être faits pour promouvoir et préserver le leadership et la participation effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes.

La Conférence mondiale des femmes parlementaires est appelée à servir de plateforme de discussion sur les bonnes pratiques pour faire progresser la participation politique et le leadership des femmes. À cette occasion, des parlements paritaires feront part de leur expérience. En outre, les participants mettront en lumière les problèmes qui se posent s'agissant de garantir aux femmes une voix et un pouvoir égaux, et envisageront des stratégies efficaces sur la voie de la parité. La Conférence s'articulera autour de réunions-débat interactives et de groupes de travail, et offrira des possibilités de mise en réseau.

L'UIP est depuis 40 ans un lieu de soutien et de solidarité pour les femmes parlementaires, notamment par le biais de son Forum des femmes parlementaires. Organisée au Mexique, un pays qui a atteint la parité hommes-femmes dans la représentation politique, la Conférence mondiale des femmes parlementaires offrira un espace supplémentaire pour le leadership des femmes et la coopération parlementaire en vue de promouvoir l'égalité et l'inclusion.

DATE ET LIEU

La Conférence mondiale des femmes parlementaires se tiendra du 13 au 16 mars 2025 à Mexico sur le thème ***Du Mexique au reste du monde : mobilisons-nous en faveur de la parité !***

Les séances de travail officielles de la Conférence se dérouleront les 14 et 15 mars à l'hôtel Hilton Mexico City Reforma. Le troisième jour de la Conférence (16 mars) sera consacré à un programme culturel organisé par le Parlement et le Gouvernement du Mexique.

PARTICIPATION

Tous les Parlements membres de l'UIP sont invités à envoyer une délégation composée de quatre parlementaires, dont un homme et au moins une jeune femme (âgée de moins de 40 ans), pour participer à la Conférence. Les parlements bicaméraux peuvent inscrire jusqu'à huit parlementaires (issus des deux chambres), dont deux hommes (un par chambre) et au moins deux jeunes femmes (âgées de moins de 40 ans, une par chambre), pour participer à la Conférence. Les parlements sont invités à envoyer une délégation comprenant au maximum un membre du personnel parlementaire.

Les Membres associés de l'UIP sont invités à envoyer une délégation composée de deux représentants au maximum, respectant si possible l'égalité homme-femme.

Les Observateurs permanents de l'UIP spécialisés dans les questions concernant les femmes sont également invités à prendre part à la Conférence, tout comme un nombre restreint d'associations et d'organisations internationales et régionales de femmes, et d'assemblées et associations parlementaires. Les Observateurs permanents et les organisations et associations susmentionnées peuvent envoyer une délégation comprenant au maximum deux représentants et respectant si possible l'égalité homme-femme.

CÉRÉMONIE INAUGURALE AU PALAIS NATIONAL

La cérémonie inaugurale de la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP se tiendra le vendredi 14 mars 2025, de 10 h à 11 h 30, au Palais national du Mexique. Elle sera présidée par Son Excellence, la Présidente du Mexique, Mme Claudia Sheinbaum Pardo.

Les délégations participantes quitteront leurs hôtels respectifs pour se rendre au Palais national à 8 h 00 à bord de navettes mises à leur disposition par le Sénat du Mexique.

Le transport en navette est obligatoire pour tous les délégués participants : aucun autre moyen de transport, même s'il est organisé par les missions permanentes ou les ambassades au Mexique, ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte du Palais national.

Seuls les parlementaires et les membres du personnel parlementaire inscrits à la Conférence pourront assister à la cérémonie inaugurale au Palais national. **Le personnel des ambassades, les fonctionnaires des gouvernements nationaux, le personnel de sécurité, les accompagnateurs, les médias nationaux ni aucune autre personne ne seront autorisés à accéder au Palais national.**

Les interprètes supplémentaires demandés par les délégations nationales approuvées seront escortés jusqu'à leur cabine d'interprétation avant la cérémonie inaugurale.

DÉROULEMENT DES DÉBATS

Conformément à la pratique de l'UIP, tous les délégués bénéficieront du même temps de parole. Pour rendre les débats aussi fructueux, enrichissants et respectueux que possible, les règles suivantes seront appliquées :

- Il ne sera pas établi de liste préalable d'intervenants pour les points de l'ordre du jour. Les présidents de séance établiront une liste d'intervenants parmi les participants qui

demandront la parole au début d'une réunion-débat. Les présidents de séance s'efforceront d'assurer un équilibre entre les sexes et les régions parmi les intervenants qui prendront la parole.

- Il sera demandé aux participants de ne pas lire des déclarations rédigées à l'avance, mais plutôt de prendre la parole spontanément pour créer des échanges animés. Sous réserve des dispositions que pourront prendre les présidents de séance au vu des circonstances, les participants pourront apporter des contributions orales qui ne devront pas dépasser trois minutes. Ils pourront s'exprimer plusieurs fois sur chaque point, en particulier pour répondre à d'autres interventions, tout en évitant de développer le sujet sous forme de dialogue.
- Les participants s'abstiendront d'user de propos injurieux diffamatoires, intolérants, sexistes, racistes, xénophobes ou incitant à la haine et à la violence. Les présidents de séance ont le droit de rappeler à l'ordre un intervenant qui ne s'en tient pas au sujet traité ou qui porte préjudice au débat en tenant des propos injurieux, discriminatoires ou haineux. Si le trouble persiste ou si une nouvelle infraction est commise, l'intervenant peut se voir refuser le droit de continuer à s'exprimer. Le président peut décider de désactiver le microphone de l'intervenant.

LANGUES ET INTERPRÉTATION

Les langues officielles de l'UIP sont l'anglais et le français. Néanmoins, l'interprétation simultanée sera assurée depuis et vers l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français.

Le Sénat du Mexique a fourni un système d'interprétation simultanée (SIS). Un nombre limité de cabines d'interprétation supplémentaires ont été mises à la disposition des délégations (premier arrivé, premier servi) qui souhaitent venir avec leur propre équipe d'interprètes. Les cabines ont toutes été attribuées. Les frais de location des cabines et les honoraires des interprètes sont à la charge des délégations qui ont réservées les cabines.

Des cabines d'interprétation supplémentaires seront installées dans une salle adjacente à la salle de conférence principale.

L'interprétation à distance sera également assurée à partir d'une plateforme en ligne accessible aux délégués grâce à un code QR qui, une fois scanné, ouvrira une page de sélection de la langue. En sélectionnant leur langue de préférence sur cette page à partir de leur appareil mobile, les délégués pourront écouter et s'exprimer dans leur langue.

INSCRIPTION

Les parlements et les organisations invités à la Conférence sont priés de remplir le [formulaire d'inscription](#) d'ici au **samedi 1^{er} mars 2025**. Les délégués peuvent indiquer dans ce formulaire s'ils participeront ou non à la visite culturelle organisée par le Parlement hôte le 16 mars.

Les inscriptions effectuées après cette date ne seront pas garanties.

Les délégations peuvent adresser leurs éventuelles questions à l'UIP et au Parlement hôte par courriel aux adresses électroniques spécifiées dans le tableau ci-dessous.

<u>Union interparlementaire</u>	<u>Sénat du Mexique</u>
---------------------------------	-------------------------

Mme Marie-Graziella Nguini
Assistante administrative
Programme du partenariat entre
hommes et femmes
5, Chemin du Pommier
1218 Grand Saconnex
Suisse
Courriel : mcn@ipu.org
CC à : postbox@ipu.org
Tél. : +41 22 919 41 45 ou 50

Mme María Rosa López González
Directrice générale des relations internationales du
Centre d'études internationales Gilberto Bosques
Av. Paseo de la Reforma 135, Tabacalera, Alcaldía
Cuauhtémoc
06030 Mexico
Mexique
Courriel : maria.lopez@senado.gob.mx
Tél. : + 52 55 5345 3000, ext. 2226

VISAS

Tous les délégués à la Conférence entrant sur le territoire mexicain doivent être en possession d'un passeport d'une validité minimum de six mois à compter de la date d'entrée. Les délégués de certains pays ou territoires peuvent également avoir besoin d'un visa pour entrer au Mexique.

Toutes les personnes participant à la Conférence doivent vérifier en temps utile si elles ont besoin d'un visa pour se rendre au Mexique. Elles sont invitées à consulter le site suivant www.inm.gob.mx/gobmx/word/index.php/paises-requieren-visa-para-mexico/ ou à contacter la représentation diplomatique du Mexique la plus proche.

Les options suivantes permettent de demander un visa pour le Mexique :

Visa électronique (visa electrónica) (SAE)

Ce visa est destiné aux citoyens de la Fédération de Russie, de la Türkiye et de l'Ukraine qui souhaitent se rendre au Mexique par voie aérienne. Il s'agit d'une autorisation gratuite, à entrée unique, qui permet un séjour maximum de 180 jours. Pour demander un visa électronique, les délégués concernés doivent :

- 1. Être en possession d'un passeport d'une validité minimum de six mois à compter de la date d'entrée au Mexique.**
- 2. Se rendre sur le site web de l'Institut national de la migration pour remplir la demande, au moins 30 jours avant le voyage. Les délégués sont encouragés à faire leur demande à l'avance : www.inm.gob.mx/sae/publico/ru/solicitud.html.**

Si, pour une raison quelconque, les délégués ne parviennent pas à accéder au site web, une application VPN sera peut-être nécessaire (chromewebstore.google.com/detail/dotvpn-fast-private-vpn/kpiecbckbofpmkkdibllpinceiikh, par exemple) sur Chrome ou un autre navigateur pour ouvrir le lien et remplir le formulaire d'autorisation électronique (visa).

Les délégués devront saisir leurs informations personnelles en caractères latins, telles qu'elles figurent dans leur passeport. Les informations fournies doivent être exactes et véridiques ; dans le cas contraire, l'autorisation électronique sera refusée et l'entrée au Mexique ne sera pas autorisée.

Résultat de la demande

Les délégués recevront une réponse indiquant l'un des résultats suivants :

- a) Demande autorisée** : une confirmation est délivrée, permettant au demandeur de se rendre au Mexique. Une fois la demande autorisée, le visa électronique doit être imprimé et les données doivent être minutieusement vérifiées. L'autorisation est valable 30 jours à compter de la date d'émission et pour une entrée unique.
- b) Demande NON autorisée** : le demandeur ne peut pas obtenir d'autorisation électronique et n'est donc pas autorisé à entrer au Mexique.
- c) Demande en attente** : le demandeur doit vérifier l'état de sa demande dans la section "Suivi de ma demande" en utilisant le numéro de référence fourni par le système ainsi que le mot de passe généré lors de l'enregistrement de la demande. Le système indiquera quand le demandeur doit revenir pour consulter le résultat. Le numéro de référence ne garantit pas la délivrance de l'autorisation électronique. Si des données doivent être corrigées dans la

demande ou si celle-ci doit être annulée en raison de changements dans l'itinéraire de vol, une nouvelle demande doit être remplie. Lors de l'enregistrement de la nouvelle demande, le système indiquera qu'une demande/autorisation électronique est en cours et demandera si la personne souhaite l'annuler et conserver la nouvelle demande. La précédente demande/autorisation doit être annulée pour que le système puisse enregistrer la nouvelle demande.

Autorisation et vérification

L'autorisation imprimée doit être présentée au guichet d'enregistrement de la compagnie aérienne, en même temps que le passeport valide et le billet d'avion. La compagnie aérienne vérifiera les informations et, si elles sont correctes, autorisera la personne à embarquer.

Entrée au Mexique

À l'arrivée au point d'entrée au Mexique, les documents suivants devront être présentés :

- Un passeport valide
- L'autorisation électronique
- Le formulaire d'immigration dûment rempli, disponible auprès de la compagnie aérienne ou au point d'entrée.

Important : le visa ou l'autorisation électronique ne garantit pas l'entrée de son détenteur sur le territoire national, car les services de l'immigration peuvent demander des informations supplémentaires sur l'objet de son voyage et sur ses ressources financières.

Objet du voyage

Les services de l'immigration peuvent demander l'un ou plusieurs des documents suivants :

- Réservation d'hôtel
- Billet de départ du Mexique
- Voyages organisés achetés
- Lettre d'invitation d'un citoyen mexicain

En outre, les services de l'immigration peuvent exiger des preuves de solvabilité financière, telles que de l'argent en espèces, des cartes de crédit, des relevés bancaires ou d'autres documents similaires.

Les personnes qui ne se rendent pas au Mexique à des fins touristiques doivent présenter des documents justifiant l'objet de leur voyage. Elles doivent donc se munir des pièces justificatives de leur voyage (affaires, études de moins de 180 jours, transit, etc.).

Visa de visiteur sans autorisation d'exercer des activités rémunérées

Cette procédure permet de se rendre au Mexique, de se présenter aux points d'entrée internationaux autorisés et de séjourner sur le territoire mexicain pendant 180 jours au maximum, à condition que les activités exercées n'impliquent aucune forme de rémunération.

Prise de rendez-vous pour le visa mexicain : citas.sre.gob.mx

Documents requis

Document requis	Format
Formulaire de demande de visa www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/220491/Solicitud_de_visud visa en jul 15.pdf (en anglais) https://embamex.sre.gob.mx/suiza/images/pdf/Formatos_Consulares/solicit	Original
Passeport ou document d'identité valide et documents de voyage conformément au droit international	Original et copie

Photographie (voir ci-dessous pour les spécifications)	
Preuve de solvabilité financière	Original
Document prouvant la régularité du séjour (s'applique si la personne n'est pas ressortissante du pays dans lequel elle demande un visa)	Original et copie

Note :

- Le demandeur doit s'adresser à une représentation consulaire du Mexique pour connaître les différents éléments de preuve pouvant être présentés concernant sa solvabilité financière et la régularité de son séjour (le cas échéant).
- Les documents doivent être lisibles et ne comporter aucune rature ou correction. La photographie doit être récente (maximum six mois), en couleur, au format passeport, avec des dimensions comprises entre 32 mm x 26 mm minimum et 39 mm x 31 mm maximum. Le visage doit apparaître clairement, de face, sur un fond blanc et sans être masqué par des lunettes.
- La preuve de paiement des droits correspondants devra être présentée. La représentation consulaire du Mexique à l'étranger indiquera où le paiement doit être effectué.

Frais

Service	Montant
Droits de délivrance d'un visa dans un passeport étranger	53 USD

HÉBERGEMENT

Le coût des billets d'avion et du logement ainsi que les frais de subsistance (dépenses journalières) devront être assumés par les délégués. Les frais d'hébergement sont à régler directement auprès de l'hôtel.

Hôtel officiel de la Conférence :

HÔTEL HILTON MEXICO CITY REFORMA (4 étoiles)
Des chambres peuvent être réservées au tarif négocié avec l'hôtel officiel de la Conférence, via le lien suivant : www.hilton.com/en/attend-my-event/ipuglobalconferenceofwomenparliamentarians2025
Tarif : Chambre simple standard 180 USD (taxes incluses)
Adresse : <i>Hotel Hilton Mexico City Reforma Av. Juarez 70, Colonia Centro Mexico, DIF 06010</i>
Tél. : +52 55 5130 5300

Autres hôtels suggérés :

SOFITEL MEXICO CITY REFORMA (5 étoiles) (17 minutes en voiture de l'hôtel Hilton)

- Chambre supérieure : **255 USD par nuit, taxes en sus**
- Chambre de luxe : **375 USD par nuit, taxes en sus**
- Suite Jr avec vue sur l'avenue Reforma : **495 USD par nuit, taxes en sus** (services de l'étage exécutif à disposition)
- Suite Prestige : **600 USD par nuit, taxes en sus** (services de l'étage exécutif à disposition)

*Tarifs soumis à disponibilité

Frais supplémentaires pour le deuxième adulte : 20 USD par nuit, taxes en sus

Services inclus :

- Petit-déjeuner au Balta pour une ou deux personne(s)
- Wi-Fi Premium

Courriels :

michell.juarez@sofitel.com

H9615.reservations@sofitel.com

michel.bojmal@sofitel.com

Tél. : + 525586600500

SAINT REGIS (5 étoiles) (à 20 minutes en voiture de l'hôtel Hilton)

Date de début : **Lundi 10 mars 2025**

Date de fin : **Jeudi 20 mars 2025**

Dernier jour pour réserver : **Mercredi 26 février 2025**

Tarifs : Le St. Regis Mexico City pour 449,00 USD par nuit (16% de TVA et 3,5% de taxe d'accueil non inclus)

[Réservez votre tarif de groupe pour la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP en 2025](#)

Adresse : Av. P.º de la Reforma 439

Cuauhtémoc, 06500

Ciudad de México, CDMX

Téléphone : + 52 55 5228 1818

HÔTEL BARCELÓ (4 étoiles) (10 minutes à pied de l'hôtel Hilton)

CODE : 1200 ASAMBLEA MÉXICO MUJERES

Adresse :

Av. P.º de la Reforma 1

Tabacalera, Cuauhtémoc

06030 Ciudad de México, CDMX

Tél. : +52 55 5128 5000

Courriel : mexicoreforma.res3@barcelo.com
mexicoreforma.telefono2@barcelo.com

Lien : www.barcelo.com/es-mx/barcelo-mexico-reforma/?utm_source=google&utm_medium=organic&utm_campaign=my_business&utm_content=7345

LE MÉRIDIEN (4 étoiles) (15 minutes à pied de l'hôtel Hilton)

Date de début : **lundi 10 mars 2025**
Date de fin : **mercredi 19 mars 2025**
Dernier délai pour réserver : **28 février 2025**

Tarifs (16 % de TVA et 3,5 % de taxe de séjour non inclus) :

- Chambre simple standard : 129-142 USD par nuit, taxes en sus
- Chambre double standard : 157 USD par nuit, taxes en sus

Adresse :

*Av. P.º de la Reforma 69
Tabacalera, Cuauhtémoc
06030 Ciudad de México, CDMX*

Lien :

<https://www.marriott.com/event-reservations/reservation-link.mi?id=1736791242002&key=GRP&questreslink2=true&app=resvlink>

HÔTEL SEVILLA PALACE (4 étoiles) (17 minutes à pied de l'hôtel Hilton)

Pour bénéficier des tarifs négociés, utiliser le code "**PARLAWOMEN**", valable du 10 au 20 mars 2025.

Tarifs (16% de TVA et 3,5% de taxe d'hébergement non inclus) :

- Chambre simple standard : 1 195 MXN
- Chambre double standard : 1 195 MXN

Adresse :

*Av. P.º de la Reforma 105
Tabacalera, Cuauhtémoc
06030 Ciudad de México, CDMX*

Tél. : +52 55 5705 2800 / +52 55 5705 2115

Les réservations peuvent être modifiées ou annulées sans frais jusqu'à 48 heures avant l'arrivée. Toute annulation effectuée après ce délai entraînera, à titre de frais d'annulation tardive, le paiement d'une nuit plus les taxes.

Réservations :

reservaciones@sevillapalace.com.mx
reservas@sevillapalace.com.mx
ventas3@sevillapalace.com.mx

HOTEL FIESTA INN CENTRO HISTÓRICO (2 étoiles) (à 1 minute à pied de l'hôtel Hilton)

Blocage de places provisoire (sous réserve de disponibilité)

Tarif chambre simple : 1 600,00 \$ plus taxes (16 % de TVA et 3,5 % de taxe d'hébergement)

Chambre double : 1 600 \$ plus taxes (16 % de TVA et 3,5 % de taxe d'hébergement)

Les tarifs s'entendent par chambre, par nuit, en occupation simple ou double. Plan européen, repas non inclus. Chaque participant doit réserver et garantir individuellement sa réservation par l'intermédiaire du centre de réservation.

CENTRE DE RÉSERVATION FIESTA INN

Téléphone : (+52) 800 504 5000

Code de groupe : G1TBB9@ALA

Courriel : ventasficen@posadas.com

VOLS ET SERVICES D'ACCUEIL

Les délégués sont responsables de l'organisation et du financement de leur voyage en avion jusqu'à Mexico. À leur arrivée, ils seront accueillis par du personnel à la sortie de l'avion et conduits au salon officiel des délégations. Le Secrétariat du Parlement hôte assurera le transfert des délégués entre l'aéroport et l'hôtel qu'ils auront choisi. Ce service ne prévoit pas de transport et chauffeur privés. Les délégués souhaitant prendre de telles dispositions peuvent le faire à leurs frais. Le Secrétariat du Parlement hôte assurera le transport entre les lieux où se dérouleront les activités culturelles prévues et le lieu de la Conférence.

Le Parlement hôte mettra en place des guichets d'information à l'aéroport international Benito Juárez de Mexico et à l'hôtel Hilton Mexico City Reforma en fonction des horaires de vol des délégués qui participent à la Conférence. Ces services seront disponibles du 12 au 16 mars 2025.

Le transport sera assuré exclusivement pour les délégués séjournant dans les hôtels figurant sur la liste fournie plus haut.

TRANSPORT LOCAL

Le Parlement hôte assurera les transferts entre l'aéroport international Benito Juárez de Mexico et les hôtels figurant sur la liste entre le 13 et le 16 mars 2025, y compris après la visite culturelle.

Les délégués exigeant un transport privé sont invités à contacter leur ambassade à Mexico, ou à prendre leurs propres dispositions et à en assumer le coût.

Le Parlement hôte mettra en place un service de navettes entre les hôtels figurant sur la liste et les lieux des événements officiels, tel que spécifié dans le programme de la Conférence. Les horaires des navettes seront communiqués dans ces hôtels.

REPAS

Un déjeuner sera offert à l'ensemble des délégués les 14 et 15 mars 2025 à l'hôtel Hilton Mexico City Reforma. Le petit-déjeuner sera offert lors de l'activité culturelle du dimanche 16 mars. En outre, un dîner sera également servi à l'hôtel Hilton Mexico City Reforma le 15 mars.

RÉCEPTION ET ÉVÉNEMENTS

Les réceptions offertes par le Parlement mexicain auront lieu à l'hôtel Hilton Mexico City Reforma.

Le Sénat du Mexique organisera une visite du site archéologique de Teotihuacán (déjeuner inclus) le dimanche 16 mars. De plus amples informations seront communiquées en temps utile.

INFORMATIONS MÉDICALES ET SANITAIRES

Un service de premiers secours sera disponible dans les hôtels, sur le site de la Conférence et dans les lieux où se déroulent les événements officiels. Les délégués prendront en charge les coûts liés à tous les services médicaux personnels. Ils doivent également contracter une assurance médicale avant d'arriver au Mexique, laquelle doit couvrir les soins médicaux reçus dans des établissements comme les hôpitaux, les cliniques et les cabinets de médecin.

Les personnes qui suivent un traitement médical particulier sont invitées à emporter en quantité suffisante les médicaments dont elles ont besoin.

Il est également important que les participants qui prennent des médicaments sur ordonnance (médicaments, lunettes de vue, etc.) apportent une copie des ordonnances. Les médicaments ne doivent pas être envoyés en soute, mais être placés dans un bagage à main à bord de l'avion afin d'éviter toute complication en cas de perte ou retard de bagages.

SÉCURITÉ

Toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité de l'ensemble des délégués et des activités de la Conférence. Les participants sont tenus de porter en permanence leur badge d'identification de manière visible lors des événements officiels. En cas de perte du badge, le Parlement hôte doit en être immédiatement informé.

BUREAU D'INSCRIPTION ET D'INFORMATION

Le Parlement hôte tiendra un bureau d'inscription et d'information sur le lieu de la Conférence, à l'hôtel Hilton Mexico City Reforma, aux heures suivantes :

- 13 mars, de 9 h 00 à 18 h 00
- 14 mars, de 8 h 00 à 18 h 00
- 15 mars, de 8 h 00 à 18 h 00
- 16 mars, de 8 h 00 à 18 h 00

Un bureau d'information sera également à disposition à l'aéroport international Benito Juárez de Mexico du 13 au 16 mars 2025.

CLIMAT

La température moyenne à Mexico en mars est de 26 °C (79 °F) en journée et de 12 °C (54 °F) la nuit. Le taux d'humidité moyen est de 51 % (94 % maximum et 12 % minimum).

DEVISE

La monnaie nationale du Mexique est le peso mexicain (MXN) et le taux de change est d'environ 20.31 MXN pour 1 USD (au 7 janvier 2025). Bien que les banques et les bureaux de change mexicains traitent pratiquement toutes les devises, il est recommandé de se munir de billets ou de chèques de voyage dans les principales devises. La plupart des cartes de crédit (Visa, Mastercard et American Express) sont largement acceptées.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'indicatif pays du Mexique est +52 et l'indicatif local de Mexico est le 55. Pour les appels internationaux, il convient de composer le 00 + indicatif du pays + indicatif local + numéro de téléphone.

Des services téléphoniques sont disponibles dans les hôtels. Des cartes SIM prépayées pour téléphone mobile peuvent être achetées dans les hôtels et les magasins de téléphonie mobile locaux.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE



110-120 V

FUSEAU HORAIRE

Mexico se trouve dans le fuseau horaire GMT-6.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Au Mexique, les numéros de téléphone d'urgence sont les suivants :

- Urgences et police : 911
- Croix-Rouge : 065
- Service d'incendie : 068
- Commission des droits de l'homme : +52 55 5229-5600
- Service de police dédié à l'aide aux touristes : +52 55 5250-8221